



Publié le 25/11/2015 | 08:40, mis à jour le 25/11/2015 | 08:57

Le Mesnil-Thébauld : la ligne à haute tension condamnée pour avoir rendu malade les vaches

Une première en France, la Cour d'appel de Caen vient de condamner le réseau électrique RTE pour les nuisances subies par un éleveur de vaches laitières. Une ligne à très haute tension a rendu les vaches malades, elles produisaient trop de globules blancs, du coup un lait de moins bonne qualité.



La ligne à très haute tension est située à proximité de l'exploitation laitière.

Thierry Charuel aujourd'hui n'a plus de vaches dans son exploitation. Elles sont toutes parties. Il ne pouvait plus vendre son lait. Sa qualité était trop dégradée. Le système immunitaire des bovins tournait à plein régime à cause d'une ligne à très

haute tension située à proximité.

Pour la première fois une cour d'appel en France reconnaît un *"lien de causalité"* entre la maladie des vaches et la ligne à très haute tension de RTE, le réseau de transport d'électricité. Le taux de globules blancs dans le sang des vaches était trois fois supérieur à la norme. Dans son arrêt, la Cour d'appel de Caen confirme que *"cette anomalie est admise comme une conséquence possible de perturbations électriques"*.

RTE doit verser 37024 Euros de dommages et intérêts à Thierry Charuel. Loin des 1 Millions 700 000 Euros demandés pour délocaliser son exploitation...

En décembre 2012. Thierry Charuel avait dû vendre son troupeau d'une soixantaine de vaches.

Aujourd'hui, sa stabulation est à l'abandon et sert uniquement à entreposer du bois. Il s'est reconverti dans les céréales mais il ne possède pas assez d'hectares pour assurer un revenu décent.

Le reportage de JB Pattier et J Hamard. Interviennent Maître Gervais MARIE-DOUTRESSOULLE avocat de l'agriculteur et Thierry Charuel, agriculteur et l'avocat de RTE par téléphone.



A écouter sur la page de France 3 ici :

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/basse-normandie/manche/le-mesnil-thebault-la-ligne-haute-tension-condamnee-pour-avoir-rendu-malade-les-vaches-862415.html>

La ligne électrique condamnée pour avoir fait tourner le lait

RTE condamnée pour la première fois par une cour d'appel quant aux nuisances subies par un agriculteur dans la Manche.

à lire aussi

•

Manche : ventes immobilières à haute tension

•

RTE condamné à indemniser un couple d'éleveurs à Isigny-le-Buat

•

Manche : l'art de pêcher sous les lignes à haute tension

•

"Les désobéissants", documentaire de ce samedi à 15h25